



GROUPE ALPIN DE HAUTE MONTAGNE

Siège social : Centre social des forges, 14 avenue FOCH 25 400 AUDINCOURT
Président : LANTZ Daniel, 9 rue Vincent D'INDY 25 700 VALENTIGNEY
Toute correspondance est à adresser au président.

Association affiliée FFME
Agréée Jeunesse & Sports
Adhérente à l'Office Municipal des Sports
d'AUDINCOURT

EXEMPLAIRE A CONSERVER

A RENDRE SIGNE AU G.A.H.M.

Règlement intérieur séances d'escalade.

Voici quelques éléments nécessaires au bon fonctionnement de notre activité escalade destinés **aux enfants, aux parents** ainsi qu'aux membres adultes:

❖ Inscription :

- Age minimum requis : **8 ans** dans l'année en cours (pour des raisons d'autonomie, donc de sécurité !).
- Un **test d'aptitude** à l'escalade est réalisé au cours des 2 premières séances afin de valider l'inscription.
- Nous remettre :
 - la **fiche d'inscription** complétée.
 - le **certificat médical** visé par votre médecin.
 - votre **règlement** (chèque libellé à l'ordre de "GAHM"),
 - le **bulletin N°1** de la notice d'information assurance signée.
 - un exemplaire du règlement intérieur signé

Ces documents nous seront remis **au plus tard le 30 septembre 2015**. Nous avons besoin de ces informations pour l'établissement de la licence et la prise en compte de l'assurance.

- Vous recevrez alors chez vous, votre **licence** par mail ou par SMS

❖ Tenue :

- **Tenue de sport** obligatoire (un enfant qui n'aura pas une tenue de sport adaptée ne participera pas à l'entraînement).
- **Chaussures**: * baskets obligatoires pour l'échauffement.
* chaussons d'escalade obligatoires

Les cheveux longs doivent impérativement être attachés pour des raisons de sécurité.

Nous vous conseillons une bouteille d'eau.

❖ Prise en charge des enfants :

Le responsable de l'enfant doit s'assurer qu'au moins un animateur d'escalade est présent pour l'accueillir à l'intérieur du gymnase. Si, au bout de 15 minutes après l'heure normale du cours, aucun animateur n'est présent, l'activité est annulée.

Les parents dégagent la responsabilité du club pour les enfants venant seuls au gymnase.

La responsabilité du club s'arrête à la fin des cours. Le responsable de l'enfant doit venir le chercher **impérativement** dans la salle d'escalade.



GROUPE ALPIN DE HAUTE MONTAGNE

Siège social : Centre social des forges, 14 avenue FOCH 25 400 AUDINCOURT

Président : LANTZ Daniel, 9 rue Vincent D'INDY 25 700 VALENTIGNEY

Toute correspondance est à adresser au président.

Association affiliée FFME
Agréée Jeunesse & Sports
Adhérente à l'Office Municipal des Sports
d'AUDINCOURT

Page 1/2

❖ Sécurité / Discipline :

Vous n'êtes pas sans savoir que ce sport engendre des risques. Par contre, ces risques sont réduits au strict minimum si les conditions de pratique sont respectées. Les aspects matériel et technique sont pris en charge par les animateurs. **La discipline et le comportement sont des notions très importantes pour la sécurité** (et le plaisir de tous). Nous demandons donc aux parents, d'en informer les enfants et de veiller à la bonne compréhension de ce message. De ce fait, dans le cas de **réprimandes répétées mettant en cause la sécurité** de votre enfant ou de ses partenaires, nous nous verrons dans **l'obligation de le renvoyer de la séance puis du club.**

Les enfants étant sous la responsabilité des encadrants doivent informer l'animateur pour sortir de la salle.

Les adultes sont tenus de respecter les règles de sécurité de la FFME affichées dans le gymnase

Pendant la séance d'entraînement les téléphones portables devront être coupés.

❖ Horaires des entraînements :

Nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin de séance. En cas de départ avant la fin normale de la séance

❖ Gymnase :

Nous demandons à toute personne entrant dans la salle d'avoir des chaussures à semelles plates afin de ne pas abîmer les tapis.

Il est strictement interdit d'entrer et encore plus de stationner dans l'enceinte du complexe sportif.

Seuls les dirigeants peuvent éventuellement le faire en cas de déchargement ou chargement de matériel important après en avoir fait la demande.

Bienvenue à tous pour cette nouvelle saison sportive.

Signature du responsable

Signature de l'adhérent et des
Parents pour les Mineurs

Le Président du G.A.H.M.

Daniel LANTZ